

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 12 décembre 2005 à 18h00

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, René STALDER, François TCHERAZ, **Nicolas TERRIER** (président), Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : MM. Daniel RINALDI et Jean-Philippe de TOLEDO.

Absents

Conseil municipal : MM. Christophe BURRUS et Pierre SUTTER.

* * *

M. le président ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

M. le président :

- Avant de nous lancer dans l'ordre du jour light qui va nous occuper ce soir, l'un des nôtres mérite toute notre considération pour le travail remarqué et remarquable qu'il a accompli au sein de notre Conseil.
- Vous le savez toutes et tous, notre ami René se retire...
- Non pas pour des raisons d'âge, son éternelle jeunesse et son esprit perpétuellement ouvert aux débats d'idées en sont les preuves criantes, mais parce qu'il a été appelé par les urnes à remplir une charge bien plus lourde que celle de conseiller municipal à Vandœuvres et à mener des affrontements politiques bien plus rudes encore que ceux qu'il a eu à mener dans cette enceinte.

- Cher René... euh enfin, cher Monsieur le député, tu as été brillamment élu au Grand Conseil.
- Même si nous en sommes très heureux pour toi et très fiers pour notre commune c'est malgré tout l'œil humide que nous prenons aujourd'hui congé de toi.
- J'avoue, cher René, avoir été souvent impressionné par la pertinence de tes interventions et par la patience avec laquelle tu savais revenir à la charge avec toujours ton bon sens - doux mélange entre les chiffres qui furent tes premières amours et la terre que tu cultives - à tel point que jamais tu n'as perdu le sens des réalités et qu'à chaque fois... ou presque... tu finissais par obtenir réponse à tes questions.
- En d'autres termes, siéger à tes côtés, présider une commission conjointement avec toi ou plus simplement partager un verre dans la cuisine ou un repas de fin de législature a toujours été un plaisir !
- Saches du reste que si d'aventure une séance nocturne du Grand Conseil devait te conduire aux portes de la mairie un lundi soir, c'est avec ce même plaisir que nous t'accueillerons à chaque fois...
- Cela dit, au-delà de tes indéniables qualités humaines et politiques que ta modestie m'interdisent de citer toutes, c'est finalement dans le show business que tu éblouiras ceux qui ont eu l'occasion d'assister au festival, le bien nommé Music and Pigs, qui s'est déroulé dans ta ferme...
- C'est en effet bien plus que du talent qu'il t'a fallu pour faire cohabiter des rockers en cuir noir chevauchant fièrement leurs Harley Davidson et ton élevage de porcs grognant et couinant au rythme des tubes légendaires de Johnny Hallyday !
- Ah que bravo mon René... nos narines s'en souviendront longtemps !
- Plus sérieusement, notre Conseil sans toi ne sera plus le même !
- Ta présence chaleureuse, ton regard vif et ton humeur toujours joyeuse nous manqueront.
- Cela dit, tu n'es pas perdu pour tout le monde !
- Je suis persuadé que tu sauras empoigner tes nouvelles fonctions avec la passion qui te caractérise et que tu ne manqueras pas d'insuffler à tes nouveaux collègues du Grand Conseil ton enthousiasme et ton dynamisme... À les voir sur Léman Bleu certains soirs, ils en auront méchamment besoin et ta tâche risque d'être rude !
- Mais tu n'es pas homme à te décourager... alors bon vent et merci pour toutes ces années que nous avons pu partager avec toi.
- Mais trêve de paroles, je suis heureux que ce dernier Conseil de l'année, qui est aussi ton dernier Conseil, se termine par le repas de l'Escalade, ce sera l'occasion pour nous tous de lever le verre de l'amitié en ton honneur !
- A tout à l'heure donc !

M. STALDER remercie le président pour son discours et relève qu'il quitte le conseil avec émotion, après y avoir siégé pendant six ans. Il souhaite bon succès aux conseillers pour la suite.

M. le président donne lecture de la lettre de démission de M. STALDER (Annexe 1).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2005

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- M. TURRETTINI : où en est la procédure devant le Tribunal administratif pour la rénovation de la maison Bianchi ?
- Mme le Maire : nous venons de recevoir un fax de notre avocat nous informant que la partie adverse a renoncé à recourir au Tribunal fédéral.
- M. le président : quelle suite a-t-elle été donnée à la lettre de M. et Mme CARUGATI ?
- Mme le Maire : je leur ai répondu que le mail piétonnier, excepté l'accès au parking et le parking lui-même, était un espace de jeu et que le bruit généré par les jeunes jouant avec leurs planches à roulettes ne durait, apparemment, qu'un petit quart d'heure avant qu'ils prennent le bus.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

- M. le président : le bureau s'est réuni ce soir pour débattre du rôle du président. Il va en débattre à nouveau ultérieurement, mais nous allons attendre sa nouvelle composition, suite à la démission de M. STALDER, pour donner une réponse plus juridique aux questions qui se posent.
- M. le président donne lecture d'une lettre de Mme Beryl RUFF (Annexe 2), qui propose la construction d'une passerelle pour les écoliers au-dessus de la route de Meinier et qui demande des précisions sur la vente de la parcelle communale du chemin de la Blonde.
- Mme le Maire répondra à ce courrier.
- M. E. PRADERVAND : pour information, j'ai lu une annonce portant sur un objet immobilier situé à Vandœuvres offert à la vente à Fr. 1445.- le mètre carré.
- M. TURRETTINI : nous devrions montrer cela à notre avocat. Cela démontre que nous ne faisons pas de la spéculation et que nous sommes en dessous des prix du marché.
- M. le président : la commune de Vernier a adressé un courrier à Mme le Maire (Annexe 3) concernant une résolution votée par le conseil municipal de cette commune au sujet de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Il nous est proposé de faire de même.
- M. FOËX : l'AGCS est proposé par l'OMC. Genève est restée en dehors de cet accord.
- **Il est décidé de renvoyer ce courrier à la commission Administrative, financière et juridique.**

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets Information, communication

(Rapporteur : M. STALDER)

Les commissions se sont réunies conjointement le 22 novembre 2005.

- Cette séance conjointe était ouverte à tous les membres du conseil municipal et avait pour but de d'auditionner M. DÉRIAZ, du bureau ACADE. Ce bureau d'études gère différents

types de projets écologiques. Il procède, entre autres, à des études de faisabilité concernant la gestion des déchets verts et à des analyses concernant le Site de Châtillon. La commune l'a également mandaté pour l'analyse et le suivi des déchets verts de Vandœuvres, comme l'ont fait celles de Veyrier et de Troinex.

- Suite à l'abandon du projet du GICAL, le Service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) se devait de trouver une solution au plus vite pour le traitement des déchets verts d'Arve et Lac, car celle proposée à l'heure actuelle (épandage en direct dans les champs) n'était plus envisageable.
- Dès lors, un nouveau concept a été mis sur pied au printemps 2005 en collaboration avec le GEDEC, le bureau ACADE et plusieurs agriculteurs d'Arve et Lac pour trouver une solution adaptée pour cette région.
- Cette solution consiste à livrer les déchets verts sur plusieurs sites différents selon la proximité des communes, de les broyer sur place et de les mettre en tire au bord des champs. Cette technique permet de produire un compost de bonne qualité pour les agriculteurs.
- Une répartition est faite entre les partenaires du Groupement de compostage en bord de champ (GCBC), selon la région et les tonnages à traiter. L'emplacement de ces tires doit respecter plusieurs critères tels que l'accès, la nappe phréatique et la distance entre les habitations. Une carte des surfaces autorisées sera éditée. Il existe une réserve suffisante de terrain dans la région Arve et Lac.
- Ce concept doit être identique pour tous les acteurs du groupement GCBC. Une étude d'impact sur l'environnement sera réalisée afin de traiter les différents problèmes qui pourraient survenir.
- Le GEDEC délivrera ainsi une autorisation d'exploiter pour les trois partenaires du groupe agricole, qui seront liés aux communes par un contrat-type, et sous la surveillance agronomique du bureau ACADE. Le prix sera identique pour chaque commune.
- Le projet devrait démarrer au mois de juin 2006. Il se fera de manière progressive et deviendra opérationnel à 100% en 2007.
- Pour les chiffres, je vous laisse prendre connaissance du procès-verbal de commission.
- M. Th. PRADERVAND : dans le prix avancé par ACADE, soit Fr. 165.- la tonne, Fr. 10.- la tonne comprennent la prise en charge des déchets. Avez-vous prévu une bascule pour la région ?
- M. STALDER : c'est un problème technique. À voir. C'est un débat entre les producteurs et les communes. Nous allons trouver une solution. Les déchets devront être pesés.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : comment est traitée la vaisselle compostable que nous utilisons lors des manifestations ?
- M. STALDER : elle est envoyée au Site de Châtillon.
- M. FOËX : la vaisselle se composte très bien. Si des communautés font l'effort d'en utiliser, pourquoi ne pas la composter en champ ?
- M. STALDER : on nous donne les déchets par le biais du GEDEC.
- M. FOËX : c'est dommage qu'elle parte au Site de Châtillon, compte tenu notamment du fait qu'il faut la transporter là-bas.
- M. STALDER : il y a des types de déchets que nous ne pouvons pas prendre. C'est le cas des grosses souches, des lavures, etc. S'agissant de la vaisselle compostable, je pense que nous aurions le droit de la prendre.
- M. Th. PRADERVAND : le problème est le tri à la source, car la vaisselle est souvent mélangée à d'autres déchets. Le Site de Châtillon est équipé pour trier et les agriculteurs ne le sont pas.

- M. E. PRADERVAND : le budget 2006 que nous avons voté tient-il compte du traitement des déchets verts ?
 - Mme le Maire : c'est une remarque que j'ai faite lors de la séance avec ACADE. Il avait été question, il y a quelques mois, de créer un groupement qui reprendrait, dans la région, ce que le centre de compostage du GICAL devait faire. Or, nous avons été mis devant le fait accompli, une fois de plus sans avoir été consultés. C'est la façon habituelle de procéder de l'Etat avec les communes. Le plan cantonal de gestion des déchets a été modifié en très peu de temps. Quand les représentants de l'Etat sont venus, le budget communal avait déjà été voté.
 - M. STALDER : jusqu'à présent, le prix a toujours été en deçà de Fr. 165.-. Je ne pense pas que cela aura une grande influence sur le budget et cela ne sera en vigueur qu'à partir de juin 2006.
 - M. IMHOOS : une partie des Fr. 165.- est-elle reversée à l'exploitant ?
 - M. STALDER : oui, environ 20 %, c'est difficile à dire précisément. Il faudra louer un broyeur et une machine pour épandre les déchets dans les champs. Il faudra aussi tourner les andains. L'association gère par quartiers et a pour but que l'on fasse le même travail partout. Il y a des efforts à faire concernant ce qu'on trouve dans les conteneurs verts des habitants.
 - M. FOËX : en effet, il n'est pas rare que des promeneurs jettent des détritrus dans les conteneurs verts des habitants. Il y aura donc toujours un tri à faire.
 - M. STALDER : d'autres sujets ont été traités en commission conjointe. La rédaction des articles pour la plaquette suit son cours. La taille de certains d'entre eux doit être réduite. Certaines informations susceptibles de changements (noms de personnes, numéros de téléphone) devront figurer dans un document séparé. La renaturation des cours d'eau a également été évoquée. Les projets sont ambitieux, cela prend du temps, mais nous espérons qu'ils aboutiront un jour.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

- Néant

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : je vous propose de fixer la date de la sortie du conseil de l'année prochaine, si vous en voulez une.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : n'avions-nous pas dit que nous voulions faire la grande sortie l'avant-dernière année de la législature ?
- M. le président : effectivement, nous avons eu cette idée.
- Il est décidé d'organiser une grande sortie en 2006 et une petite en 2007, avant la fin de la législature.
- M. TURRETTINI : l'idée n'était-elle pas de faire une grande sortie en début de législature pour créer les liens ?
- M. Th. PRADERVAND : je me propose pour organiser la grande sortie.
- Mme le Maire : et moi pour la petite.

- M. le président : nous devons voter un crédit extraordinaire car nous n'avons prévu la grande sortie en 2006.
- Mme de WITT : j'ai une idée à vous proposer : aller en Corse et vous la montrer vue par une Corse et non pas en touristes. Je me joins donc volontiers à l'organisation. Dites-moi le budget et le nombre de jours afin que je puisse prendre des contacts rapidement.
- M. le président : nous fixerons une date lors de notre première séance de l'année prochaine.
- M. Th. PRADERVAND : nous devrions proposer au conseil deux destinations. Par ailleurs, si vous êtes d'accord de refaire une journée de ski, je l'organise volontiers.
- La proposition étant acceptée, la sortie est fixée au dimanche 12 mars.

6. Propositions individuelles et questions

- Mme de WITT : je voudrais fixer une séance de la **commission Culture**, car je crois que c'est le souhait de tout le monde.
- La séance est fixée au **lundi 16 janvier 2006**.
- Mme de WITT : je m'excuse vis-à-vis de tout le monde d'avoir retardé cette séance de commission, mais en octobre et novembre, chaque année, je suis très occupée par la Foire.
- Mme CHRISTE : vous pouvez donner mandat au vice-président de convoquer une séance.
- Mme de WITT : si vous avez des propositions de sujets à examiner lors de cette séance, transmettez-les-moi avant Noël et nous les traiterons au point « Propositions individuelles » de l'ordre du jour.
- **Une séance conjointe des commission Environnement et Information, communication est fixée au 10 janvier 2006.**
- M. le président : je vous propose de discuter de l'heure de nos séances. Certains d'entre vous trouvent que 20h15 est trop tard et suggèrent 19h00 ou 19h30, y compris pour les séances du conseil municipal.
- Après discussion, il est décidé de maintenir le début des séances de commissions et du conseil à 20h15.
- M. BOSSET : nous devrions aussi fixer une heure de clôture.
- Mme le Maire : il y a quelques années, par respect pour les procès-verbalistes, nous avons décidé de terminer les séances de commissions à 22h30. Essayez d'en tenir compte. Il est vrai que le but des commissions est de pouvoir débattre, alors si les séances doivent parfois finir après 22h30 pour qu'un débat puisse se terminer, ce n'est pas si grave. Il appartient aussi aux présidents de bien mener les débats pour éviter que les séances se prolongent. Si nous décidions de commencer les séances plus tôt, il faudrait, à mon avis, les commencer carrément tôt, vers 18h00 ou 18h30.
- M. BENOIT : quelle garantie aurions-nous de finir tôt en commençant tôt. C'est aussi un problème de conduite de débat. Il faut en effet que les présidents régulent bien les débats.
- M. STALDER : les commissions du Grand Conseil durent de 17h00 à 19h00 et ne se prolongent jamais au-delà de cette heure. Les présidents rendent les commissaires attentifs au temps qu'il reste.
- M. FOËX : commencer à 17h00 n'est pas un bon système. Les gens sont souvent absents des séances qui débutent si tôt.
- M. BENOIT : je propose que nous décidions de terminer les séances de commissions à 22h30.
- **La décision d'en rester à 20h15 pour le début des séances est confirmée et les présidents de commissions sont priés de terminer les séances à 22h30.**

- M. Th. PRADERVAND : nous avons reçu une clé pour ouvrir un potelet au chemin de la Blanche. Or, le potelet n'est plus là. Que devons-nous faire ? Rendre la clé ?
- M. FOËX : j'étais favorable à l'installation d'une barrière, mais il a été décidé de mettre un potelet. Je reste à l'idée d'une barrière et je ne sais pas si le potelet sera remis en place.
- Mme le Maire : nous avons eu une discussion à ce sujet. Mme GOURDOU-LABOURDETTE et moi-même trouvons qu'une barrière faisait trop poste de douane, car elle aurait dû être rouge et blanche. L'exécutif avait donc décidé d'installer un potelet, mais il n'a pas tenu longtemps. Il a peut-être été endommagé par un véhicule qui l'a touché alors qu'il était ouvert.
- M. FOËX : ce n'est pas pratique de devoir le relever après être passé. Une barrière est donc préférable, d'autant plus que ce n'est pas la plus belle partie du chemin. Le hangar du cimetière se trouve juste à côté.
- M. le président : laissons le soin à l'exécutif de trouver une solution qui convienne.
- M. TURRETTINI : je suggère que nous fermions le chemin des deux côtés.
- M. FOËX : cela a été discuté, mais ceux qui passent sont des habitués, donc ils ne reviendront pas deux fois s'ils doivent faire demi-tour. Et comme le paysage est plus beau à l'autre extrémité du chemin, nous voulions éviter d'y placer un potelet ou une barrière.
- Mme CHRISTE : nous avons sauf erreur décidé d'installer un potelet rétractable et un panneau sans issue à l'autre extrémité du chemin.
- Mme le Maire : le chemin est large à son autre extrémité, côté chemin des Peutets. Ce serait donc difficile de le fermer complètement à cet endroit, mais nous devons encore mettre un panneau sans issue.
- Mme de WITT : je reviens sur la sortie du conseil municipal. L'idée d'une grande sortie en 2006 a-t-elle été entérinée ? S'il est décidé d'aller en Corse, je dois le savoir longtemps à l'avance.
- M. le président : prenez une décision entre vous, Mme de WITT et M. Th. PRADERVAND, et vous nous présenterez un ou deux projets.
- M. Th. PRADERVAND : je trouve préférable de soumettre deux projets au conseil.
- Mme le Maire : en effet, et l'organisation de la sortie pourra se faire une fois que la destination aura été choisie.

7. Dates des prochaines séances

- **séance n° 20 : lundi 27 février 2006 à 20 h 15**
- **séance n° 21: lundi 3 avril 2006 à 20 h 15**
- **séance n° 22 : lundi 8 mai 2006 à 20 h 15**
- **séance n° 23 : lundi 19 juin 2006 à 20 h 15**

La séance publique est levée à 19h30.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Maurice TURRETTINI

Le Président du Conseil municipal

Nicolas TERRIER